



Y VIVRE DONNE DES AILES

Province de Québec
MRC de La Nouvelle-Beauce

Aux contribuables de la susdite Municipalité
AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CAROLINE BISSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2023

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, l'avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saints-Anges et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du Règlement 2023-01 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2023, les dates de versement sont fixées au :

- Premier versement : 1^{er} mars 2023
- Deuxième versement : 1^{er} juin 2023
- Troisième versement : 1^{er} septembre 2023

Donné à Saints-Anges, ce trentième jour du mois de janvier 2023.

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson, d.g./ greffière-trésorière